



## L'INFRASTRUCTURE, L'ÉNERGIE ET LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

### Présentation

Cette note d'information analyse les implications des modèles actuels de financement pour l'industrie extractive et des projets d'infrastructure à grande échelle sur les droits humains. Elle critique les conditions actuelles dans lesquelles se réalisent l'investissement étranger direct et le financement des infrastructures, en se concentrant sur les modalités de financement promues par les principales institutions politiques et financières, telles que les banques multilatérales de développement et le Groupe des 20.

On y trouve également une sélection de ressources qui sont utiles pour comprendre les incidences des projets d'infrastructure et de l'industrie extractive, notamment dans le secteur de l'énergie, sur les droits humains ainsi que le contexte politique et économique plus vaste.

Cette note d'information a été développée en septembre 2016, suite à une cartographie centrée sur la politique économique et les droits humains en 2015-2016 réalisée par des membres du Réseau-DESC. Elle reflète l'un des principaux thèmes identifiés par les membres pour mener une analyse plus approfondie et une potentielle action collective.

### 1. Contexte et termes clés

[Les objectifs de développement durable](#) (ODD) récemment adoptés, confirment l'engagement des gouvernements de placer l'énergie et le développement des infrastructures au cœur de l'agenda international du développement au cours des quinze années à venir.<sup>1</sup> Compte tenu de l'ampleur des incidences sociales et économiques des politiques énergétiques et d'infrastructure, ces questions ont suscité des inquiétudes parmi les groupes de la société civile et les mouvements sociaux. **L'industrie extractive** (qui est généralement définie comme les processus impliquant l'extraction de matières premières ou de sources d'énergie de la terre, tels que l'exploitation minière, les projets hydroélectriques, l'exploitation forestière, et la fracturation hydraulique ou « fracking ») a longtemps été au centre de la résistance sociale. Que ce soit en entraînant des manœuvres géopolitiques et des conflits au niveau international, ou en déracinant des communautés et en détruisant des écosystèmes locaux, la manière dont l'énergie est extraite et financée, affecte la jouissance individuelle et collective des droits humains de nombreuses façons. Cela englobe la production de toute sorte d'énergie, y compris le pétrole, le gaz, le charbon, les biocarburants et l'énergie hydroélectrique.

Afin d'attirer plus de financement pour de tels projets, les gouvernements (gouvernements à la fois donateurs et bénéficiaires) ont exprimé leur soutien à davantage **d'investissements étrangers directs (IED)**, définis comme un investissement réalisé par une entreprise ou une entité d'un pays dans une entreprise ou une entité d'un autre pays. Au cours des dernières décennies, les IED ont continué d'affluer dans les pays en développement pour soutenir ces projets, en dépit des conséquences sociales et environnementales dévastatrices. En outre, afin de créer un « environnement propice » aux investissements étrangers, les gouvernements ont adopté des mesures pour affaiblir les protections environnementales et sociales locales, et ont introduit des incitations fiscales en faveur des investisseurs étrangers, privant ainsi les pays de revenus qui pourraient être utilisés pour soutenir les services sociaux essentiels et le respect des obligations existantes en matière de droits humains. L'industrie extractive a également été

réputée de se livrer à l'évasion fiscale et à d'autres formes de comportement financier illicite, qui minent encore davantage la capacité des gouvernements et des communautés à revendiquer une part équitable de l'abondante richesse produite par leurs ressources naturelles.

Les principales institutions politiques et financières, telles que le [Groupe des 20 \(G20\)](#) et les banques multilatérales de développement comme la [Banque mondiale](#), la [Nouvelle Banque de Développement](#) et la [Banque Asiatique d'investissement pour les infrastructures](#), s'efforcent également de multiplier et d'accélérer le financement des projets d'infrastructure à grande échelle, incluant mais sans s'y limiter, des projets d'énergie. Les conséquences des projets d'infrastructure et leurs modèles de financement n'affectent pas seulement les droits humains mais aussi la capacité des gouvernements et des communautés à poursuivre, plus généralement, un développement équitable et durable. Les types de projets d'infrastructure qui sont susceptibles de recevoir le soutien de ces institutions sont ceux qui peuvent être considérés comme des **projets d'infrastructure économique**, tels que le transport, l'énergie, et les technologies de communication, plutôt que des projets d'infrastructure sociale, qui comprennent les systèmes de santé et d'éducation, ce qui serait généralement plus favorable à la réalisation des obligations existantes en matière de droits humains.

## 2. Incidences de l'infrastructure, de l'énergie et des industries extractives sur les droits humains

Les conséquences potentiellement dévastatrices des projets d'extraction sur les droits humains ont été bien documentées dans toutes les régions et peuvent inclure le travail forcé ; la violence infligée par les forces de sécurité privées et étatiques ; la répression des manifestations ; la détention arbitraire ; les exécutions extra-judiciaires ; le déplacement forcé ; et la destruction de ressources naturelles entraînant la violation d'une série de droits économiques, sociaux et culturels.<sup>2</sup> Les droits des peuples autochtones sont particulièrement vulnérables dans le cadre de ces projets, compte tenu des liens particuliers et des droits spécifiques que possèdent les peuples autochtones à la terre et aux ressources naturelles. Hormis le mépris systématique de l'obligation d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, leur droit de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de contrôler les terres, territoires et ressources qu'ils ont possédé ou occupé traditionnellement est particulièrement susceptible de faire l'objet de violation par les projets d'extraction.<sup>3</sup> Les femmes sont également exposées à des risques exceptionnels : elles sont déplacées de manière disproportionnée par l'industrie extractive et se voient souvent refuser toute indemnité pour la réinstallation qui est donnée aux propriétaires ou chefs de famille de sexe masculin.<sup>4</sup> En outre, les femmes sont souvent victimes de violences sexuelles perpétrées par les forces de sécurité privées et étatiques.<sup>5</sup>

L'enthousiasme parmi les institutions financières et politiques internationales pour les projets d'infrastructure à grande échelle survient également à un moment où la résistance de la société civile aux mégaprojets augmente. Par exemple, les énormes impacts des grands barrages hydroélectriques sur les droits humains, qui ont déplacé entre 40 et 80 millions de personnes à travers le monde au cours des six dernières décennies, et auraient affecté 60% des rivières du monde<sup>6</sup> ont provoqué un tollé au Brésil<sup>7</sup>, au Vietnam et à la République démocratique du Congo. Hormis le déplacement de communautés entières, les grands barrages occasionnent de graves dommages aux secteurs de la pêche et de l'agriculture, portant atteinte au droit à l'alimentation et menaçant la souveraineté alimentaire des communautés riveraines.<sup>8</sup> Le caractère non viable d'un point de vue environnemental de ces projets, a été souligné dans une récente [lettre](#) de la société civile aux dirigeants du G20. Les communautés affectées sont souvent exclues du processus d'approbation de ces projets, en violation de leurs droits à l'information et à la participation à ces décisions.<sup>9</sup>

L'incidence indirecte de ces projets sur les droits humains provient également de leurs possibles conséquences économiques, notamment la réduction des passifs d'impôts des investisseurs multinationaux et la prise en charge de la dette souveraine par les gouvernements cherchant à financer des mégaprojets d'infrastructure. Dans chaque cas, les ressources qui pourraient être utilisées pour la prestation de biens et de services publics, conformément aux obligations des gouvernements en matière de droits humains, sont détournées des budgets de l'État. Dans les cas impliquant des institutions ou des investisseurs financiers internationaux, cela constitue également une potentielle violation des obligations extraterritoriales relatives aux droits humains des gouvernements.<sup>10</sup>

## **2.1. L'investissement étranger direct et l'industrie extractive**

---

L'investissement étranger direct est l'une des sources de financement les plus importantes pour les projets d'extraction. En 2014, par exemple, 40 milliards d'USD d'investissement étranger direct ont été consacrés au financement de nouveaux projets dans les industries minière, extractive et pétrolière - soit 15 milliards d'USD de plus que l'année précédente.<sup>11</sup> La majeure partie de cette croissance des investissements s'est produite dans les pays africains<sup>12</sup> et les flux d'IED à l'ensemble des « [pays les moins avancés](#) » ont récemment augmenté, ce qui est également attribuable aux projets à grande échelle de l'industrie extractive.<sup>13</sup>

En tant que source de financement du développement généralisée, ceci reflète la tendance plus large de l'IED pour contourner les secteurs qui sont susceptibles d'avoir une incidence beaucoup plus importante sur la promotion des droits humains et de l'égalité sociale et économique. Hormis la proportion croissante de financement aux pays en développement qui est à brève échéance et conjecturale,<sup>14</sup> tel que l'ont signalé les gouvernements lors de l'adoption du plus récent [document final sur le financement du développement](#), « il existe des lacunes d'investissement dans les secteurs essentiels pour le développement durable. L'investissement étranger direct est concentré dans un nombre limité de secteurs dans plusieurs pays en développement et contourne souvent les pays qui en ont le plus besoin ». <sup>15</sup> Néanmoins, les gouvernements partent rarement du principe que l'augmentation des flux d'IED, avec quelques petites modifications, est intrinsèquement bénéfique pour les pays en développement.<sup>16</sup>

### **➤ Les assouplissements réglementaires excessifs**

Au-delà des incidences directes sur les droits humains soulignées ci-dessus, il y a au moins deux autres préoccupations liées à l'afflux d'IED dans les pays en développement. La première est la création d'incitations par les gouvernements pour attirer les IED, impliquant l'assouplissement des normes environnementales et sociales. L'impératif de créer un « environnement favorable » pour encourager la participation du secteur privé est réitéré dans le [Programme d'action d'Addis-Abeba](#), qui définit la feuille de route pour le financement des ODD.<sup>17</sup> Les risques des réformes « favorables aux entreprises » pour les droits humains et l'environnement, ont été soulignées par rapport à l'indice « *Doing Business* » et à l'initiative « *Enabling the Business of Agriculture* (EBA) » de la Banque mondiale, qui ont une influence considérable sur les responsables politiques dans les pays en développement. Un certain nombre de réformes promues par ces initiatives sont, par exemple, destinées à faciliter des subventions ou des concessions de terres à des investisseurs privés qui ont été associés à l'accapement des terres.

18

L'introduction d'exonérations fiscales et d'autres mesures incitatives par les gouvernements pour attirer l'IED a également privé les pays en développement d'une somme substantielle de revenus et a conduit à des assouplissements réglementaires excessifs. Même là où les entreprises transnationales devraient payer des impôts, l'évitement fiscal abusif a entraîné une perte pour les pays en développement estimée à 189 milliards d'USD par année.<sup>19</sup> Ce chiffre

représente près de 100 milliards d'USD de plus que les coûts annuels du capital requis pour parvenir à garantir l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement d'ici 2015,<sup>20</sup> et est sensiblement supérieur - selon certaines estimations près de 60 milliards d'USD de plus <sup>21</sup>— que ce que les pays en développement reçoivent chaque année en matière d'aide étrangère. Par exemple, en Zambie, qui est le plus grand producteur de cuivre d'Afrique, les manœuvres visant à échapper aux impôts réalisées par les entreprises minières ont fait perdre environ 3 milliards d'USD par an au gouvernement.<sup>22</sup> La récupération de la perte de recettes fiscales permettrait au gouvernement de doubler le montant qu'elle dépense chaque année en santé et en éducation.<sup>23</sup> Les entreprises emploient des structures de propriété sophistiquées pour éluder leurs responsabilités fiscales, et les industries extractives ont appris à manipuler les [prix de transfert](#) (à savoir des prix de négociation favorables entre les filiales au sein de la même structure d'entreprise, dans le but de minimiser le revenu imposable) afin de faciliter l'évasion fiscale.<sup>24</sup> Le rôle de la politique fiscale en tant que facteur déterminant de la jouissance des droits humains a été clairement énoncé par l'ancien [Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme](#), qui a déclaré que « la fiscalité est un outil essentiel pour lutter contre les inégalités et pour générer les ressources nécessaires pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des droits humains, et peut également être utilisée pour promouvoir la gouvernance, la responsabilisation et la participation aux affaires publiques ».<sup>25</sup>

### ➤ **Privilégier les droits des investisseurs sur les droits humains**

La primauté des droits des investisseurs sur ceux des individus et des communautés affectées a également été renforcée par les accords d'investissement qui régissent les relations entre les investisseurs et l'État dans lequel ils investissent. Tel qu'abordé dans la note d'information du Réseau-DESC sur les accords commerciaux et d'investissement, ces accords permettent de plus en plus le recours à l'arbitrage international pour faire respecter les droits des investisseurs - un processus qui, compte tenu le contenu des accords, compromet souvent la capacité des gouvernements à remplir leurs obligations de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains, y compris (dans le cadre du [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#)) l'obligation de prendre des mesures délibérées, concrètes et ciblées dans un délai raisonnablement bref pour permettre la réalisation progressive de tous les droits économiques, sociaux et culturels.<sup>26</sup>

Une grande partie des différends découlant d'accords d'investissement concernent l'annulation ou la violation présumée des contrats portant sur des projets pétroliers, miniers ou gaziers. Au début de 2015, ceux-ci représentaient 28% de toutes les affaires pendantes non résolues au [Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements](#).<sup>27</sup> La [Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) a spécifiquement identifié les accords internationaux d'investissement comme étant une menace pour le droit à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, et a déclaré que les obstacles à la propriété foncière autochtone créés par ces accords représentent une « atteinte aux droits culturels des peuples autochtones » et que, finalement, ils privent « les peuples autochtones d'autonomie sur leurs terres et leurs ressources naturelles ».<sup>28</sup>

Le différend entre la compagnie minière canadienne, Pacific Rim, et le gouvernement d'El Salvador atteste la manière dont les accords d'investissement sont utilisés pour contraindre et menacer les gouvernements qui accordent la priorité au bien-être des communautés locales plutôt qu'aux investissements étrangers. Le gouvernement d'El Salvador a émis des moratoires sur tous les projets miniers suite à la constatation que Pacific Rim n'avait pas réalisé l'étude d'impact environnemental nécessaire pour obtenir un permis d'exploitation des mines d'or, et qu'il n'avait pas acquis légalement les droits d'utilisation des terrains des communautés locales. En réponse, Pacific Rim (qui a depuis été acquise par Oceana Gold) a intenté un certain nombre

de réclamations contre le gouvernement, y compris une demande d'indemnisation de 300 millions d'USD, ce qui est plus de 20 fois le budget annuel du gouvernement pour l'environnement et les ressources naturelles. L'issue de l'affaire reste encore à déterminer.<sup>29</sup>

## **2.2. Financement et mise en œuvre de « mégaprojets »**

---

Malgré la critique approfondie des coûts environnementaux et sociaux de l'industrie extractive, les projets énergétiques à grande échelle sont susceptibles de bénéficier d'une énorme impulsion dans les années à venir. Il y a eu un récent essor du soutien à ce qu'on appelle les « mégaprojets », compte tenu qu'entre 6 et 9 mille milliards d'USD sont consacrés chaque année à des initiatives d'infrastructure de plusieurs millions de dollars.<sup>30</sup> Ces projets sont défendus par les banques multilatérales de développement, tels que la Banque mondiale, la Banque Asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB), et la Nouvelle Banque de Développement du BRIC (NDB), et par de puissantes institutions politiques telles que le [G20 et l'OCDE](#). La Banque Mondiale, par exemple, a créé un [Mécanisme mondial de financement des infrastructures](#), visant à faciliter la préparation et la structuration des PPP d'infrastructures complexes afin de permettre la mobilisation du capital du secteur privé et des investisseurs institutionnels ». <sup>31</sup> En outre, le financement de projets d'infrastructure dans les pays en développement est le principal objectif tant de la NDB que de la AIIB.<sup>32</sup>

Outre les incidences directes sur les droits humains évoquées ci-dessus, il existe également d'autres risques graves inhérents à ces mégaprojets. Le premier est lié au fait que les projets d'infrastructure à grande échelle sont notoirement coûteux et difficiles à gérer. Une étude sur les mégaprojets construits dans les 70 dernières années a conclu que seulement un sur mille est susceptible de satisfaire les objectifs fixés en termes de budget, de délai et des avantages annoncés, et qu'en « règle générale, ils dépassent constamment les budgets et les délais. » <sup>33</sup> En ce qui concerne les grands barrages hydroélectriques, une étude réalisée par le même auteur a trouvé « des preuves accablantes montrant que les budgets sont systématiquement biaisés en établissant des coûts inférieurs aux coûts réels » et que ces estimations ne tiennent pas compte des coûts du service de la dette et des coûts sociaux et environnementaux.<sup>34</sup>

### **➤ PPP et l'investissement institutionnel dans les projets d'infrastructure**

Encore plus inquiétant est le soutien actuel pour les partenariats public-privé comme moyen de financement des projets d'infrastructure. Les considérables risques sociaux et financiers des PPP sont décrits dans la note d'information sur la privatisation du Réseau-DESC. En outre, des institutions telles que la Banque mondiale et le G20 ont récemment appelé à un nouveau modèle de PPP pour les projets d'infrastructure qui mobilise le financement de plusieurs billions de dollars d'économies détenues par des investisseurs institutionnels, tels que les fonds de pension, les fonds communs de placement, les fonds privés de capitaux et d'autres investisseurs, principalement privés.<sup>35</sup> Hormis le fait que ces investisseurs auront besoin d'un taux soutenu de retour sur leurs investissements (qui peut, par exemple, être généré par des frais d'utilisation imposés au public ou par des subventions fournies par le secteur public<sup>36</sup>), comme l'a constaté le Programme des Nations Unies pour l'environnement, « de nombreux investisseurs institutionnels n'intègrent pas systématiquement les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs processus d'investissement. »<sup>37</sup> [L'avis récemment rendu par l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#) au G20, en matière de développement des infrastructures, ignore largement les indicateurs environnementaux et sociaux et, selon une récente évaluation, recommande un « environnement propice à l'investissement [qui] favorise les investisseurs, et ne prend pas en compte les utilisateurs, les autres intervenants et les citoyens ». <sup>38</sup> Cette approche est conforme aux [Principes de haut niveau sur le financement des investissements à long terme par les investisseurs institutionnels](#)

de l'OCDE et du G20, qui assure des protections solides pour les investisseurs, mais ne mentionne pas les droits humains.<sup>39</sup> Les défis de la responsabilisation des investisseurs privés dans ce contexte sont traités plus en détail dans la note d'information sur la privatisation du Réseau-DESC.

Ceci est cohérent avec l'approche générale des banques multilatérales de développement (BMD) envers les droits humains. La faiblesse des garanties sociales et environnementales de la Banque Mondiale et l'incapacité de fournir des recours efficaces contre les violations des droits humains liées à des projets financés par des BMD sont depuis longtemps au cœur du plaidoyer collectif de la société civile.<sup>40</sup> Des préoccupations similaires ont également été soulevées par rapport aux mesures de protection proposées pour les nouvelles institutions financières, comme pour la Banque Asiatique d'investissement pour les infrastructures.<sup>41</sup>

Enfin, il existe des préoccupations plus générales ; tant que les institutions politiques et financières puissantes continuent à développer leurs propres programmes pour la direction de ces projets, la capacité des collectivités à défendre des projets à plus petite échelle et plus durables sera compromise. Le soutien aux besoins d'infrastructures de l'industrie extractive, par exemple, est susceptible d'augmenter la capacité de production d'un projet à exporter des matériaux (par le biais de la construction de ports, de chemins de fer, et d'autres moyens de transport), mais n'apportera probablement aucun bénéfice aux communautés locales.

### 3. Principales ressources

#### *Ressources sélectionnées par les membres du Réseau-DESC*

A Caliri, '[Are infrastructure investors exempt from human rights duties? The G20 surely thinks so](#)' Blog sur *Righting Finance* (10 novembre 2015)

Cet article décrit dans quelle mesure les Principes de haut niveau sur le financement des investissements à long terme par les investisseurs institutionnels concordent avec les normes existantes en matière de droits humains.

A Caliri, '[Financing Infrastructure in Financial Markets: Why Civil Society Should be Alert](#)' (2 février 2016)

Cet article explique ce qu'est la financiarisation ; pourquoi elle est importante, notamment ses incidences sur les droits humains, le développement durable et la bonne gouvernance ; sa pertinence par rapport aux nouvelles propositions pour le financement de l'infrastructure ; et ce que la société civile peut faire à leur sujet.

A Caliri, '[Justicia Fiscal para los derechos humanos](#)' dans *America Latina en Movimiento* (numéro 516, août 2016)

Article d'Aldo, page 23 :

Cet article (en espagnol) porte sur le lien entre les droits humains et la justice fiscale

CESR, FUNDAR, ACIJ, CELS, Dejusticia, Grupo Faro, IBP, INESC, 'Fiscal Policy and Human Rights in the Americas: Mobilising Resources to Secure Rights' (2015)

CESR, FUNDAR, ACIJ, CELS, Dejusticia, Grupo Faro, IBP, INESC, 'Política Fiscal y Derechos Humanos en las Américas: Movilizar lost Recursos para Garantizar los Derechos' (2016)

Ce rapport soutient que les normes et principes énoncés dans les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, ainsi que de nombreuses Constitutions, fournissent un cadre normatif contraignant en vertu duquel les États d'Amérique latine peuvent être tenus responsables de leurs décisions de politique budgétaire. Le rapport a été présenté à l'occasion

de l'audience thématique de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur la politique budgétaire.

[Résumé en anglais](#)

[Rapport complet en espagnol](#)

EarthRights International, '[Energia, Bosques y Pueblo en el Marañón](#)' (2014)

Chadin 2 est l'un des 24 barrages prévus dans le bassin de la rivière Marañón au Pérou. Ces projets mettent gravement en péril la biodiversité bénéfique des forêts et des écosystèmes aquatiques, et le territoire de diverses populations et des communautés rurales. Cette note fournit des informations approfondies sur Chadin 2 et ce qui peut être fait pour protéger le Marañón, sa forêt, et les individus.

N Lusiani (CESR), « [Penchons-nous sur la fiscalité : les défenseurs des droits de l'homme s'attaquent à l'injustice sociale](#) » Blog d' OpenDemocracy (8 avril 2015)

Cet article soutient que tant les développements normatifs comme les expériences pratiques indiquent la manière dont les droits humains peuvent façonner la politique fiscale

[En espagnol](#), [en anglais](#) et [en arabe](#)

MiningWatch Canada, '[Mining, Corporate Social Responsibility, and Conflict: Oceana Gold and the El Dorado Foundation in El Salvador](#)' (2016)

Ce rapport appelle à la fermeture d'une mine d'or à El Salvador compte tenu de la large opposition à l'exploitation minière à Cabañas et El Salvador, les pratiques de manipulation des opérateurs, et le potentiel de raviver les conflits violents dans la région.

Movimento dos Atingidos por Barragens (MAB), '[Analysis of the Brazilian Energy](#)' (2011)

Breve analyse des incidences économiques et sociales du secteur de l'énergie brésilienne.

C. Daniel, K. Genovese, M. van Huijstee & S. Singh (Eds.) '[Glass Half Full? The State of Accountability in Development Finance](#)' (2016)

Onze organisations de droits humains, dont les membres du Réseau-DESC, Center for International Environmental Law (CIEL), Center for Human Rights et Global Justice (CHR&GJ), et Inclusive Development International (IDI), ont coécrit ce rapport qui soutient que les individus ayant été lésés par des projets de développement ont le droit à un recours adéquat. Il fonde cette conclusion sur l'analyse des 11 mécanismes de responsabilisation existants administrés par des institutions de financement du développement.

Righting Finance, '[Civil and Political Rights in Tax Policy](#)' (2016)

[En espagnol](#)

Ceci est le troisième d'une série d'outils de sensibilisation produits par RightingFinance pour aider à l'éducation et à la diffusion de normes sur la politique fiscale et les droits humains contenues dans un rapport produit par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme (voir ci-dessous).

### ***Autres ressources***

N Alexander, '[The Age of Megaprojects](#)', Project Syndicate (10 juillet 2015)

Cet article soutient que si l'explosion des mégaprojets d'infrastructure n'est pas soigneusement redirigée et gérée, l'effort est susceptible d'être contre-productif, insoutenable et économiquement et socialement préjudiciable.

B Flyvbjerg, '[What you Should Know about Megaprojects and Why: An Overview](#)' (2014)

Cet article analyse 70 ans de données relatives à des projets d'infrastructure et conclut que les responsables politiques, technologiques, économiques et esthétiques sont les décideurs qui

sous-estiment les risques cachés et surestiment les bénéfices. L'auteur conclut que de nombreux mégaprojets peuvent être caractérisés comme des "catastrophes imminentes."

Heinrich Boll Foundation and LATINDADD, [Infrastructure for People or for Profit: The Crucial Role of Responsible and Democratic Governance](#) (2014)

[En espagnol](#)

Cette anthologie décrit les défis et l'impératif de parvenir à une gouvernance démocratique et responsable de l'infrastructure, s'appuyant sur des études menées en Amérique latine et dans d'autres régions.

LATINDADD's [Reports on Extractive Industry and Tax Avoidance in Latin America](#):

LATINDADD a commandé quatre rapports de différents partenaires nationaux pour analyser le lien entre l'industrie extractive et l'évasion fiscale (rapports en espagnol), y compris dans le secteur du soja en Argentine ; le secteur minier en Colombie (l'affaire de Cerro Matoso) ; le secteur minier au Brésil ; et le secteur de l'ananas au Costa Rica.

[Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme sur la fiscalité et les droits de l'homme](#) (2014) UN Doc. No. A/HRC/26/28

Dans ce rapport, le Rapporteur spécial des Nations Unies considère la manière dont la politique budgétaire, et notamment les politiques fiscales, est un facteur essentiel pour la jouissance des droits humains et pour la lutte contre les inégalités.

STOP Tax Dodging, [Tax Justice Toolkit: Understanding Tax and Development](#) (2013)

Ce guide introduit la question de l'impôt en tant que problème au développement. Il examine la manière dont un manque de recettes fiscales mine la vie et les perspectives des individus dans le monde et pourquoi la politique fiscale est essentielle pour mettre fin à la pauvreté mondiale. Bien qu'elle ait été rédigée en pensant à la société civile européenne, l'analyse est pertinente pour la compréhension de la justice fiscale en tant que problème mondial.

War on Want, [Extracting Minerals, Extracting Wealth](#) (2015)

Ce rapport se concentre sur l'incidence de l'évasion fiscale multinationale en Zambie. Il décrit la perte d'un total de 3 milliards d'USD pour le Trésor zambien ainsi que la puissante opposition internationale à laquelle la Zambie a fait face lorsqu'elle a tenté de réformer son système fiscal afin d'obtenir une part équitable.

*\*Veuillez noter que ce document a été rédigé en anglais, les notes en fin de page sont par conséquent uniquement en anglais, mais disponibles pour de plus amples renseignements.*

---

<sup>1</sup> 2030 Agenda for Sustainable Development, Goal 7 (Ensure access to affordable, reliable, sustainable, and modern energy for all) and Goal 9 (Build resilient infrastructure, promote inclusive and sustainable industrialization and foster innovation)

<sup>2</sup> See, e.g., [The Manila Declaration of the International Conference on Extractive Industries and Indigenous Peoples \(2009\)](#); MiningWatch Canada, 'Mining, Corporate Social Responsibility, and Conflict: Oceana Gold and the El Dorado Foundation in El Salvador' (2016); EarthRights International, 'Energia, Bosques y Pueblo en el Maraón' (2014); EarthRights International, 'Selected Land and Livelihood Impacts Along the Shwe Natural Gas and China-Myanmar Oil Transport Pipeline from Rakhine State to Mandalay Division' (2013); , ESCR-Net Corporate Accountability Working Group, 'Joint NGO Submission: Consultation on Human Rights and the Extractive Industry' (2005); see also, African Resources Watch at <http://afrewatch.org>;



- 
- <sup>3</sup> For an enumeration of several of these rights, see, e.g., UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (2007).
- <sup>4</sup> UN General Assembly (2014) 'Report UN Working Group on Discrimination against Women in Law and in Practice' A/HRC/26/39 para. 72
- <sup>5</sup> UN General Assembly (2014) 'Report UN Working Group on Discrimination against Women in Law and in Practice' A/HRC/26/39 para. 72.
- <sup>6</sup> World Commission on Dams, 'Dams and Development: A New Framework for Decision-Making' (2000).
- <sup>7</sup> See, e.g., for an overview of community resistance to dams and other extractive projects in Brazil and the Amazon region, see the website of Movimento dos Atingidos por Barragens (MAB) available at <http://www.mabnacional.org.br>
- <sup>8</sup> EarthRights International, 'Mekong River Basin Dams: The Problem with Hydropower' (undated) at <https://www.earthrights.org/campaigns/mekong-river-basin-dams-problem-hydropower>
- <sup>9</sup> See, e.g., Movimento dos Atingidos por Barragens, 'A Coup against the Environment and the People Affected' (16 May 2016) at <http://www.mabnacional.org.br/english/coup-against-environment-and-people-affected>
- <sup>10</sup> For a discussion of the human rights obligations of, inter alia, private investors, see ESCR-Net '[Global Economy, Global Rights](#)' (2014).
- <sup>11</sup> UNCTAD, World Investment Report (2015) 13.
- <sup>12</sup> UNCTAD, World Investment Report (2015) x.
- <sup>13</sup> UNCTAD, World Investment Report (2015) 80.
- <sup>14</sup> UNCTAD (2015) Trade and Development Report 33.
- <sup>15</sup> Addis Ababa Action Agenda, para. 35.
- <sup>16</sup> For example, the Monterrey Consensus, Doha Declaration, Addis Ababa AA and the SDGs each commit to assisting least developed countries to attract more FDI: See, e.g., 2030 Agenda for Sustainable Development, Goal 17, target 17.5, goal 10, target 10.a; Addis Ababa AA, para. 35; Monterrey Consensus on Financing for Development (2002), para. 20
- <sup>17</sup> Addis Ababa Action Agenda, para. 36.
- <sup>18</sup> A Martin-Prevel (2014) 'Willful Blindness: How the World Bank's Country Rankings Impoverish Small Farmers' (Oakland Institute).
- <sup>19</sup> J Griffiths (2014) 'The State of Finance for Developing Countries' 17.
- <sup>20</sup> UN Women (2015) 'Progress of the World's Women 2015-2016: Transforming Economies, Realizing Rights' (UN Women) 225.
- <sup>21</sup> Christian Aid, 'Tax Justice Toolkit: Understanding Tax and Development' (2013)
- <sup>22</sup> War on Want, 'Extracting Minerals, Extracting Wealth' (2015).
- <sup>23</sup> War on Want, 'Extracting Minerals, Extracting Wealth' (2015).
- <sup>24</sup> Publish What You Pay Norway, 'Lost Billions: Transfer Pricing in the Extractive Industries' (2012).
- <sup>25</sup> Report of the UN Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights (2014) UN Doc. No. A/HRC/26/28.
- <sup>26</sup> See UN Committee on Economic, Social and Cultural Rights (CESCR), 'General Comment No. 3: The nature of States parties' obligations (art. 2, para. 1, of the Covenant)' (1 Jan 1991), Fifth Session 1990, contained in UN Doc. No. E/1991/23; and UN CESCR, 'Statement by the Committee: An evaluation of the obligation to take steps to the "Maximum of available resources" under an optional protocol to the Covenant' (21 September 2007), UN Doc. No. E/C.12/2007/1.
- <sup>27</sup> S Anderson, M Perez-Rocha, 'ISDS, Extractive Industries and the case of Pacific Rim v El Salvador' in Rethinking BITs, 232
- <sup>28</sup> UN Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, Impact of International Investment and Free Trade on the Human Rights of Indigenous Peoples, Report to the General Assembly (2015) UN Doc. A/70/301 <http://unsr.vtaulicorpuz.org/site/index.php/en/documents/annual-reports/93-report-ga-2015>
- <sup>29</sup> S Anderson, M Perez-Rocha, 'ISDS, Extractive Industries and the case of Pacific Rim v El Salvador' in Kalvajit Singh & Burghard Ilge (eds.) Rethinking Bilateral Investment Treaties: Critical Issues and Policy Choices (2016).
- <sup>30</sup> Nancy Alexander, 'The Age of Megaprojects', Project Syndicate (10 July 2015) <https://www.project-syndicate.org/commentary/g20-infrastructure-investment-by-nancy-alexander-2015-07>
- <sup>31</sup> See website for GIF: <http://www.worldbank.org/en/programs/global-infrastructure-facility>.
- <sup>32</sup> See <http://ndbbriics.org> and <http://www.aiib.org>

- 
- <sup>33</sup> B Flyvbjerg, 'What you Should Know about Megaprojects and Why: An Overview' (2014) available at [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2424835](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2424835).
- <sup>34</sup> A Ansar, B Flyvbjerg, A Budzier, D Lunn, 'Should we build more large dams? The actual costs of hydropower megaproject development' (2013) available at [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2406852](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2406852).
- <sup>35</sup> See, World Bank Group et al, 'From Billions to Trillions: MDB Contributions to Financing for Development' (2015); A Caliori, 'Has the G20 Hijacked UN Processes? An Infrastructure Case Study' in Heinrich Boll Foundation, G20 and BRICS Update Issue #3 (July 2015).
- <sup>36</sup> A Caliori, Financing Infrastructure in Financial Markets: Why Civil Society Should be Alert (2 Feb 2016) available at <https://za.boell.org/2016/02/02/financing-infrastructure-financial-markets-why-civil-society-should-be-alert>
- <sup>37</sup> UNEP Finance Initiative, Generation Foundation, Principles for Responsible Investment, 'Fiduciary Duty in the 21<sup>st</sup> Century: Global Statement on Investor Obligations and Duties (2016)
- <sup>38</sup> M Aizawa, W Schuele, 'In Search of Policy Coherence: Aligning OECD Infrastructure Advice with Sustainable Development' (2016).
- <sup>39</sup> A Caliori, 'Are infrastructure investors exempt from human rights duties? The G20 surely thinks so' (2015) <http://www.rightingfinance.org/?p=1422>
- <sup>40</sup> See, e.g., the work of the Coalition for Human Rights in Development at <http://rightsindevelopment.org>; C. Daniel, K. Genovese, M. van Huijstee & S. Singh (Eds.) Glass Half Full? The State of Accountability in Development Finance. Amsterdam: SOMO (January 2016); see also, ESCR-Net, 'Advocating for the World Bank to Commit to Human Rights' at <https://www.escr-net.org/node/365183>; ESCR-Net, 'EIPR Publishes Paper on World Bank Safeguard Policies' at <https://www.escr-net.org/news/2016/eipr-publishes-paper-safeguard-policies-world-bank>
- <sup>41</sup> See, e.g., Submission of Inclusive Development International in response to its public consultation on its draft Environmental and Social Framework: <https://www.escr-net.org/node/365183>